



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question orale n° 794

Texte de la question

M. Lionnel Luca appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'intérieur sur la désespérance des habitants du quartier du Point-du-Jour à Saint-Laurent-du-Var. Dans cette zone de non droit où les caves sont squattées et les voitures brûlées, les commerçants victimes de trop nombreux vols à l'étalage, braquages, insultes et tags ont du fermer leur boutiques. Les étudiants dont les établissements sont situés dans ce quartier adressent depuis des mois des pétitions, excédés de voir leurs voitures volées, et la drogue vendue sur les trottoirs, Le commissariat de police nationale est lui aussi victime d'exactions. Plus récemment, un restaurant a été saccagé en plein jour, en toute impunité, à quelques mètres seulement du poste de police nationale, Il souhaite connaître les mesures qu'il prévoit de mettre en place afin de redresser la situation au Point-du-Jour.

Texte de la réponse

LUTTE CONTRE L'INSÉCURITÉ DANS LE QUARTIER DU POINT-DU-JOUR À SAINT-LAURENT-DU-VAR

M. le président. M. Lionnel Luca venant de nous rejoindre, je lui donne la parole pour exposer sa question, n° 794, relative à la lutte contre l'insécurité dans le quartier du Point-du-jour à Saint-Laurent-du-Var en espérant qu'il aura eu le temps de reprendre son souffle !

M. Lionnel Luca. Monsieur le ministre délégué à l'intérieur, je souhaite appeler votre attention sur les difficultés que connaît la circonscription de police de Cagnes-sur-mer et Saint-Laurent du Var. En effet les effectifs de police n'ont pas suivi l'augmentation de la population. La circonscription regroupe en effet quelque 90 000 habitants, soit 10 000 de plus qu'il y a vingt ans, alors que les effectifs comptent environ vingt personnes de moins qu'à l'époque dans ce secteur devenu, entre-temps, de plus en plus crimogène.

La situation se dégrade. Les chiffres de 2003 ont été mauvais et ceux du début de 2004 ne sont guère meilleurs, alors même que, dans tout le département, les résultats s'améliorent. La hausse de l'insécurité a atteint 3,58 % à Cagnes-sur-sur et 6,84 % à Saint-Laurent-du-Var. Les vols avec menaces ont augmenté de 44 % et les vols avec violence de 9,05 %, selon des chiffres fournis par le commissaire de police lui-même.

La ville de Saint-Laurent-du-Var, qui compte 30 000 habitants, voit se dégrader, depuis maintenant trois ans, le quartier du Point-du-jour, où sont situés des HLM. La présence à la fois légale et illégale d'une communauté gitane en augmentation est à l'origine de cette situation. Une zone de non-droit s'étend, au détriment des résidents, des commerçants ou des entreprises, qui aujourd'hui quittent le site.

La défaillance de tous les partenaires - même si les efforts de la police, compte tenu des moyens dont elle dispose méritent d'être salués - doit être considérée avec toute l'attention nécessaire, car ce sont, une fois encore, les plus modestes qui sont pénalisés par cette situation inqualifiable.

Je souhaiterais donc que, conformément à la volonté politique dont il témoigne, le Gouvernement dirige les renforts venus dans notre département vers la circonscription de Cagnes-sur-mer et Saint-Laurent.

Située entre Nice et Antibes, celle-ci n'est certes pas la plus intéressante sur le plan médiatique, mais ses habitants attendent des solutions aux problèmes qu'ils rencontrent au quotidien.

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à l'intérieur, porte-parole du Gouvernement.

M. Jean-François Copé, ministre délégué à l'intérieur, porte-parole du Gouvernement. Monsieur le député Luca, pour résumer d'une formule la réponse du Gouvernement, votre message a été reçu cinq sur cinq. Nous avons eu l'occasion d'aborder le sujet il y a quelque temps et je veux vous redire la détermination du Gouvernement, en particulier de Dominique de Villepin et de moi-même, à apporter des réponses à la situation particulièrement difficile que traverse le secteur de Saint-Laurent-du-Var. Depuis deux ans, l'équilibre social de ce quartier est perturbé, notamment par la présence d'une communauté de gens du voyage. La délinquance a fortement augmenté et les infractions les plus courantes, telles que les vols à la roulotte, les cambriolages ou les vols de voitures, font monter un sentiment d'insécurité au sein de la population. Cette situation doit être prise au sérieux et exige une très grande détermination. Aussi, je souhaite vous faire part des différentes mesures qui ont été prises ou qui seront prochainement mises en oeuvre.

La présence policière a été intensifiée dans le quartier depuis le début de l'année 2004 et les résultats judiciaires ont été améliorés. L'appui de la CRS n° 6 en sécurisation a été requis à de nombreuses reprises. Ainsi, vingt-neuf opérations de contrôle ont été menées avec la sécurité publique, permettant l'établissement de cent vingt-trois procès-verbaux et l'interpellation en flagrant délit de sept personnes. Au total, l'activité déployée par les fonctionnaires de police dans le secteur du Point-du-Jour s'est traduite, au cours des quatre premiers mois de 2004, par une hausse de 137 % des affaires résolues - de 56 en 2003, nous sommes passés à 133 en 2004, soit un taux d'élucidation de 40,6 % - et par un accroissement du nombre des personnes interpellées dans le quartier et placées en garde à vue au commissariat subdivisionnaire.

Pour assurer la sécurité des étudiants qui fréquentent l'institut de formation en pharmacie, des policiers sont présents quotidiennement, de 12 heures à 17 heures, à la sortie de l'institut, depuis la dernière rentrée scolaire.

Des procédures civiles ont été mises en oeuvre pour procéder à l'expulsion des personnes occupant illicitement les appartements. D'ores et déjà, dix familles ont été expulsées en 2003 et quatre autres en mars 2004. Cette dernière action a d'ailleurs entraîné le départ volontaire de quatre autres familles. Dix nouvelles actions du même type sont en cours d'instruction.

Enfin, nous souhaitons résoudre durablement le problème des squats dans le quartier du Point-du-Jour. Pour ce faire, il est important que l'OPAM attribue immédiatement les appartements libérés, afin de décourager toute tentative d'occupation illégale des appartements vides.

Dès cet après-midi, une réunion aura lieu entre le sous-préfet à la ville du département, le sous-préfet de Grasse, l'Office HLM et plusieurs associations, dont API-Provence, afin de réfléchir aux modalités de transformation du site de la Baronne en lieu d'accueil décent pour les gens du voyage, ce qui permettrait de résoudre en partie les problèmes que vous avez évoqués.

Un projet de restructuration urbaine de la ZUS du Point-du-Jour est envisagé pour mener une vraie politique de la ville dans ce quartier.

J'espère, monsieur le député, avoir répondu avec précision et franchise à votre question, afin que vous puissiez rassurer les habitants du quartier du Point-du-Jour. Des situations de ce type ne sont pas tolérables. Elles exigent, de notre part, non seulement une forte mobilisation, mais aussi un travail en profondeur, de longue haleine, que nous devons poursuivre ensemble. Les moyens juridiques sont en place, les effectifs programmés. Il reste à les mettre en oeuvre. Vous êtes bien placé pour savoir que la fin des années quatre-vingt-dix a été marquée par un fort laxisme dans le domaine de la sécurité. Ne pleurons pas sur le lait renversé, mais déployons l'effort et la volonté nécessaires pour donner une nouvelle impulsion en la matière. Tout est prêt pour cela. Nous allons y travailler ensemble, de manière que vous puissiez témoigner que l'autorité de l'État est rétablie partout sur le territoire national. Sur ce point, Dominique de Villepin et moi-même sommes engagés tout autant que vous.

Données clés

Auteur : [M. Lionnel Luca](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 794

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : intérieur (MD)

Ministère attributaire : intérieur (MD)

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 1er juin 2004, page 3879

Réponse publiée le : 2 juin 2004, page 4255

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 1er juin 2004